**Organisation du service :**
L'enseignant est placé sous l'autorité directe du chef d'établissement.

Il assure les heures d'enseignement et la coordination de la classe relais avec l'équipe.

Il participe à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet pédagogique de la classe-relais, sous la direction du chef d'établissement et en concertation avec les partenaires (équipe pédagogique de l'EPLE, PJJ, intervenants sociaux)



**Compétences :**
L'enseignant :
- possède des compétences pédagogiques de bon niveau ;
- met en œuvre un enseignement adapté aux besoins spécifiques des élèves déficients auditif ;
- connaît le développement psychologique, cognitif et social de l'adolescent ;
- identifie les conditions et modalités du travail en partenariat (équipes de suivi de la scolarisation, secteur médico-social, santé, etc.).

**Qualités :**
L'enseignant montre :
- de bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- de bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec les partenaires et équipes pédagogiques)
- motivation pour la prise en charge d'un public en difficulté ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement ;